



TRÈVE OLYMPIQUE  
COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE  
BUREAU DE COORDINATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES  
POUR UNE TRÈVE OLYMPIQUE

Lillehammer, le 11 février 1994. Le secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali vient de faire parvenir un message au Président du CIO dans lequel il exprime l'importance qu'il attache à l'initiative du CIO concernant la Trêve Olympique.

Voici le texte intégral du message de M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations Unies.

"Le Comité International Olympique vient d'appeler à une trêve générale durant les prochains Jeux Olympiques d'hiver qui se dérouleront à Lillehammer en Norvège. Je voudrais, au nom de l'Organisation des Nations Unies, apporter tout mon soutien à cette initiative.

A l'heure où les crises se multiplient, où les conflits s'installent au coeur même des nations, cette trêve constitue un éclair de lumière dans un monde cerné par la haine et la destruction.

La trêve olympique devra faire taire les armes durant quelques jours, et permettra ainsi de sauver de nombreuses vies partout où les combats font rage. Mais je souhaite aussi qu'elle facilite le dialogue entre les belligérants et encourage la négociation en vue d'un règlement pacifique des différends.

L'idéal olympique est un hymne à la tolérance, à la compréhension entre les êtres et les cultures. Il invite à la compétition dans le respect d'autrui. A sa manière, l'Olympisme est une école de démocratie. C'est dire qu'il existe un lien naturel entre l'éthique des Jeux Olympiques et les principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

C'est ce qu'a voulu souligner fortement l'Assemblée Générale des Nations Unies en proclamant 1994 l'année du sport et de l'idéal olympique.

Ainsi, les Jeux de Lillehammer ne seront pas uniquement la fête du sport. Grâce à la trêve olympique, ils lanceront un message d'espoir aux millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui souffrent de la guerre.

Je demande donc solennellement à tous les dirigeants politiques et militaires des pays où ont lieu des conflits de respecter la trêve olympique et de s'engager, à cette occasion, sur la voie du dialogue et de la paix".



INTERNATIONAL  
OLYMPIC  
COMMITTEE

## Disclaimer for using IOC publications and e-documents

*“This content (the “Content”) is made available to you (“You”) by the International Olympic Committee (the “IOC”) for non-commercial, educational, research, analysis, review or reporting purposes only. The Content shall not be re-distributed, as made available to you by the IOC, in part or in whole, except to the extent that such content is a derivative work created by You. Re-distribution of compilations of the Content made available to you is expressly excluded. The IOC makes no warranties or representations about and assumes no liability for the information included in the Content, neither its accuracy nor completeness. You agree to indemnify, defend and hold harmless the IOC from and against all claims, losses, expenses, damages and costs, resulting from or arising out of your use or misuse of the Content, or any violation by you of these terms, which shall be governed, interpreted and construed by, under and pursuant to the laws of Switzerland, without reference to its principle of conflict of laws. You agree that any dispute, controversy or claim arising out of or in relation to the present Licence of Use shall be submitted to the exclusive jurisdiction of the competent courts in Lausanne, Switzerland.”*